dissertation droit de l'homme

Par **bicounette**, le **19/11/2010** à **14:48**

bonjour, voilà j'ai un sujet qui est "les droits de l'homme sont-ils universel?" la question que je me pose (surement stupide) c'est es ce que je dois m'appuyer sur le DDHC de 1789 ou la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. ou es ce qu'il faut que je prenne en considération les deux?

merci d'avance. j'ai déjà ma problématique en tête et un plan mais cette interrogation me pose problème pour me lancer

Par **alex83**, le **19/11/2010** à **15:00**

Bonjour,

Les droits de l'Homme ne visent pas une déclaration en particulier, d'ailleurs, vous noterez qu'il en existe une kyrielle en dehors des deux que vous citez. Bon, il est certains que ce sont deux références dans ce domaine, que la déclaration de 1789 est importante en ce qu'elle "déclare", pour la 1ère fois, publiquement, des "droits de l'Homme". Il n'en reste pas moins que pleins d'autres textes concernent les droits de l'homme aujourd'hui (convention européenne des droit de l'homme, Pacte international relatif aux droits civils et politiques etc, etc.).

Les droits de l'homme sont un ensemble de concept humanistes.

La question de la dissociation porte donc peu d'intérêt pour ceindre la problématique. La question reste entière, "les droits de l'Homme sont-ils universels ?"

Par **bicounette**, le **19/11/2010** à **15:32**

depuis que j'ai poser la question sur le forum en continuant mes recherches j'en était venu a cette conclusion. merci.

Par **alex83**, le **19/11/2010** à **15:34**

Super =).

:wink:

Courage pour la rédaction Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **20/11/2010** à **09:20**

Bonjour,
Et à mon humble avis, pour éclairer la réponse à la question, il faudrait peut-être se replacer dans le contexte de l'époque.
Sinon, comment comprendre certaines formules du préambule, telles que...
[quote:2jld10wd]
les droits naturels, inaliénables et [u:2jld10wd]sacrés[/u:2jld10wd] de l'Homme
...
en présence et sous les auspices de l'[u:2jld10wd]Etre suprême[/u:2jld10wd][/quote:2jld10wd]
??

Image not found or type unknown

En 1789 (comme aujourd'hui, d'ailleurs), on peut combattre un système politique, on peut combattre une Eglise en tant qu'appareil politique au service de ce système politique, mais croire à un "Être suprême" quand même.

Par **alex83**, le **20/11/2010** à **10:30**

Bonjour,

Mon prof de droit constitutionnel m'avait dit l'année dernière que c'était une périphrase pour qualifier "Dieu".

[quote:2u3c3cco]Malgré leur volonté d'ériger une république laïque et séparée de la religion, les constitutionnalistes des années 1790' ont eut du mal à se séparer du pouvoir spirituel et ont donc laissé cette formule ambivalente.[/quote:2u3c3cco]

C'est compréhensible =)

Par **Camille**, le **20/11/2010** à **11:32**

Bonjour,
[quote="alex83":2bsi8d8m]
Mon prof de droit constitutionnel m'avait dit l'année dernière que c'était une périphrase pour qualifier "Dieu".

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

[/quote:2bsi8d8m]
Exactement.

En fait, si j'ai bonne mémoire de mes cours maintenant assez anciens, certains révolutionnaires auraient bien voulu remplacer "Dieu" (c'est-à-dire, en fait, le dieu des catholiques en général et celui de l'Eglise romaine en particulier, celle qui était beaucoup trop influente à leurs yeux, avec un léger faible pour le dieu protestant, qui avait l'avantage de paraître beaucoup moins dangereux dans l'immédiat) par un autre "Être suprême immatériel" qui ne serait pas "Dieu", mais dont on n'a pas eu beaucoup le temps d'en savoir plus, vu que le culte à cet "Être suprême" a été assez rapidement abandonné.

Il faut rappeler que Robespierre, pour ne citer que lui, et que pas mal de philosophes du siècle des Lumières étaient croyants et parfois catholiques pratiquants.
Ils ne cherchaient pas trop à dissocier la morale publique/républicaine de la morale religieuse, mais de dissocier les droits et pouvoirs de la Société de la tutelle directe ou indirecte de l'Eglise.

Le plus amusant, si on peut dire, c'est que cette vision serait parfaitement conforme aux enseignements du Christ...
[quote:2bsi8d8m]
Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.
(Matthieu, XXII,21)[/quote:2bsi8d8m]
Ce qui voulait dire, exactement, dans le contexte de l'époque et des circonstances décrites dans ce passage des Evangiles, que le pouvoir temporel (politique) appartenait aux institutions politiques (laïques donc)(qu'il ne combattait pas, je le rappelle) et que le pouvoir spirituel (religieux et théologique) appartenait à la religion (mais pas aux institutions religieuses déjà en place à l'époque, qu'il combattait, par contre) et qu'il ne fallait surtout pas "mélanger les genres".

Sens qui a été un peu dévoyé au fil de l'Histoire de France.

:D

Jésus était, en ce sens, un "Révolutionnaire"... Image not found or type unknown

Par **Leozo**, le **05/10/2024** à **20:54**

Bonjour j'ai besoin d'une dissertation sur les droits de l'homme. Je veux comprendre vraiment. Merci

Par **D-Fens**, le **07/10/2024** à **23:27**

@Leozo : Comprenez-vous que vous faites suite à une discussion dont le dernier message a 14 ans ?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés